

**Règlement (CE) 2006/1013**  
concernant  
**les transferts de déchets**  
**Contrat déchets “Liste verte”**

xxx, 30.04.2007

Contrat conclu entre

Fournisseur

Destinataire

...

...

Le contrat visé au Règlement (CE) n°1013/2006 (annexe III, IIIA et IIIB) concernant le transport des déchets de la liste verte est conclu entre le fournisseur mentionné ci-dessus qui organise le transfert des déchets et ... le destinataire qui assure leur valorisation.

Conformément à l'article 18 du Règlement, qui sera effectif à partir du 12 juillet 2007, le contrat prévoit:

- Pour la personne qui organise le transfert ou
- Pour le destinataire s'il n'est pas en position de mener le transfert des déchets ou leur valorisation à son terme (par exemple, est insolvable)

de

- Reprendre les déchets ou d'assurer leur valorisation par d'autres moyens;
- Prévoir, si nécessaire, leur stockage dans l'intervalle.

si

- Le transfert ne peut être mené à terme comme prévu,
- Ou si le transfert a été effectué de manière illégale (voir art. 2 déf. 35).

A la demande de l'autorité compétente concernée, la personne qui organise le transfert ou le destinataire sont tenus de produire une copie du contrat.

Pour accord,

Fournisseur

Destinataire

...

...